

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Date de convocation : 16 avril 2012

Présents : Criqui Jean-Marie (Maire), Moebs Jean-Paul (1^{er} adjoint), Adam Jean-Marie, Diss Richard, Jost Jean-Louis, Hantsch Myriam, Kientz Patrick, Muller Maurice, Risch Francis, Schneider Laurent,

Pouvoir : /

Absents excusés : Simon Delphine

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 avril 2012 qui est adopté par le conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance : Adam Jean-Marie

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV de la séance précédente et désignation d'un secrétaire de séance
2. Projet de convention de rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement
3. Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de la rue du Village et de la rue des Houblonnières
4. Acquisition d'un nouveau photocopieur pour la mairie
5. Divers

Délibération n° DCM-015-2012

Convention de rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces verts du lotissement

Dans le cadre de la réalisation du lotissement « Brandgarten », une convention est nécessaire afin de définir les modalités de classement dans le domaine public communal des voiries, réseaux et des espaces verts communs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer une convention avec la SIBAR et tout autre document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-016-2012

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de la rue du Village et de la rue des Houblonnières

Vu la délibération du 4 mars 2011 approuvant l'avant-projet,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru dans les DNA en date du 06/04/2011,

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 02/05/2011,

Vu la délibération du 10 juin 2011, attribuant les travaux d'aménagement de voirie à l'entreprise COLAS de Oswald,

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'offres du 10/04/2012,

Vu l'exposé du Maire qui stipule que l'augmentation du prix d'objectif par rapport à l'estimation prévisionnelle des travaux est due au rajout de certains éléments tels que l'aménagement du carrefour rue du Renard/rue des Messieurs, la modification du réseau d'éclairage public, la réhabilitation de la RD 658 au delà de l'arrêt de bus et la réhabilitation de l'abribus.

L'avenant s'élève à la somme totale de 24 895,51 € HT, l'enveloppe totale des travaux se rapportant à cette opération s'élève à 272.784,01 € HT soit un dépassement de 10,04 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant n°1 au contrat d'aménagement de la rue du village et de la rue des Houblonnières
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier
- dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2012

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-017-2012

Acquisition d'un nouveau photocopieur pour la mairie

Le Maire informe les élus qu'il y a lieu d'acquérir un nouveau photocopieur pour la mairie.

Vu la vétusté du photocopieur actuel,
Vu les diverses propositions présentées par le Maire,
Vu les crédits inscrits au budget primitif 2012

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de retenir l'offre de RBR pour un montant de 1000 € HT
- autorise le maire à signer le bon de commande s'y rapportant ainsi que tout document lié à cette affaire

Adopté à l'unanimité